

# La marche (fiscale) forcée de la “suédoise”

- La Chambre a entamé mardi l'examen de la loi de relance.
- Le gouvernement espère faire passer le tout en séance plénière dès ce jeudi. Mais ça va être dur...
- La défiscalisation du travail occasionnel est très critiquée.

## Le contenu du projet de loi

La loi de relance est une loi fourre-tout dans laquelle le gouvernement fédéral fait passer toutes les décisions qu'il a ficelées lors de la discussion budgétaire de l'été.

Trois grands dossiers constituent le squelette du texte : la réforme de l'impôt des sociétés, la défiscalisation du travail associatif et collaboratif, la taxation des comptes-titres. Il y a aussi la possibilité d'engager des jeunes en dessous du salaire minimum.

## La “suédoise” veut faire passer la loi de relance pour cette année

C'est l'histoire d'un bras de fer entre la majorité et l'opposition comme il y en a souvent à la Chambre. Un bras de fer lors duquel le gouvernement joue la montre, réclame l'urgence, transmet les documents le plus tard possible. Et pendant lequel l'opposition se plaint d'être écartée des débats, tente de ralentir malicieusement le processus d'adoption de la réforme discutée. La “suédoise” a démarré mardi l'examen de la loi de relance en commission et veut aller vite. Elle a demandé l'urgence et bouscule les partis de l'opposition.

### L'opposition... de l'UCM

Le jeu est classique. Ce qui l'est moins, c'est le tir de barrage venu d'organisations d'employeurs contre les projets du gouvernement Michel. L'Union des classes moyennes (UCM), par exemple. L'UCM est critique sur le volet “réforme de l'impôt des sociétés” (Isoc) de la loi de relance. Elle fustige notamment le montant minimum de 45 000 euros de rémunération que doit se verser le chef d'entreprise pour bénéficier du taux réduit de 20% pour les PME.

Le PS a fondu sur cet allié de dernière minute et réclamé l'audition en commission des représentants de l'UCM: refusé. Le ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA) s'est dit “très, très surpris” par cette réaction à la dernière minute de l'UCM, qui n'avait jusqu'alors jamais réagi. “Faux”, a répliqué le chef de groupe PS Ahmed Laaouej qui a brandi une réaction du 25 octobre du président de l'UCM dénonçant une réforme de l'Isoc en trompe-l'œil. Le rejet pur et simple d'une organisation

représentant les employeurs peut sembler étonnant venant de la “suédoise”. Mais c'est surtout significatif de la volonté du gouvernement de boucler (dans le cadre de la procédure d'urgence) le volet parlementaire de son grand deal estival.

### Les 500 euros dans le viseur

Les partis dans l'opposition au fédéral l'ont bien compris, naturellement. Et tous les moyens sont bons pour mettre des bâtons dans les roues. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PS-CDH) va mettre la défiscalisation pour 500 euros par mois (6 000 euros par an) du travail associatif et collaboratif sur la table du Comité de concertation (Codeco) de ce mercredi. Selon le ministre-Président Rudy Demotte (PS), ce nouveau régime aura un impact sur différents secteurs relevant directement des compétences de l'entité (sports, culture, accompagnement de personnes nécessitant des soins...).

Or, si une procédure de conflit d'intérêts entre niveaux de pouvoir était lancée contre cette défiscalisation, c'est l'adoption de l'ensemble des dispositions de la loi de relance qui serait alors reportée.

Les “500 euros” ont également subi des critiques, mardi, venant du Syndicat neutre pour indépendants (SNI), qui estime qu'ils introduisent une concurrence déloyale pour les petits indépendants qui restent soumis aux règles classiques.

Malgré ces aléas, la “suédoise” veut forcer les choses. “Ça va passer”, jugeait mardi soir un député de la majorité. Avec, en vue, un vote en séance plénière jeudi, sans doute dans la nuit.

F. C. (avec Belga)

# “Le Parlement n’est pas l’otage du gouvernement”

**A**hmed Laaouej n’accepte pas l’urgence que la majorité fédérale a imposée aux parlementaires dans le cadre de l’examen de la loi de relance. La “suédoise” veut terminer le processus législatif pour la fin de l’année mais Ahmed Laaouej, le chef de groupe PS à la Chambre, est outré par cette marche forcée. *“Le gouvernement s’est piégé tout seul en intégrant toutes les mesures dans un grand deal qu’il veut absolument faire passer d’un coup : la N-VA veut sa réforme de l’impôt des sociétés (Isoc), l’Open VLD veut absolument ses 500 euros défiscalisés – qui sont pourtant très contestés – et le CD&V veut sa taxe sur les comptes-titres. Et au milieu de tout cela, on a le MR...*

*La majorité a décidé de l’examen de ces réformes dans l’urgence mais le Parlement n’est pas l’otage des problèmes politiques au sein du gouvernement Michel”, s’agace-t-il.*

## Digérer 700 pages de réforme...

D’autant plus que, vu la complexité des dossiers concernés, un peu plus de temps pour les analyser n’aurait pas été du luxe. La commission des Finances et du Budget de la Chambre a entamé ce mardi l’examen des nouveaux dispositifs fis-

*caux négociés l’été dernier par la “suédoise” et on annonçait déjà une séance-marathon “au finish”. “Les textes que l’on a fournis aux députés la semaine dernière font... 700 pages ! Et on nous demande de digérer tout cela en un temps record. Le gouvernement Michel veut empêcher l’opposition de travailler convenablement sur ces dossiers complexes où existent toute une série de failles juridiques et techniques. Le gouvernement prouve son mépris pour le travail parlementaire.”*

## Voter en 2018

Pour le chef de groupe PS, qui avait succédé il y a quelques semaines à Laurette Onkelinx, l’équipe de Charles Michel se place sur le terrain de la pure communication en empêchant l’oppo-

*sition d’exprimer ses craintes sur la loi de relance de manière sereine. Alors que, selon Ahmed Laaouej, rien n’impose ce timing serré. “La jurisprudence dit que l’on pourrait prendre le temps et voter la loi dans quelques semaines, après un vrai travail parlementaire. Les dispositions auraient un effet rétroactif jusqu’au 1<sup>er</sup> janvier et vaudraient déjà pour l’année fiscale 2018. Mais la majorité veut absolument pouvoir mettre ses textes sous le sapin...”*

F. C.

**Ahmed Laaouej**  
Chef de groupe PS  
à la Chambre

## Le travail occasionnel défiscalisé fait l’unanimité contre lui

**E**n politique comme ailleurs, une bonne et généreuse idée, à laquelle il semble a priori impensable de s’opposer, peut se révéler catastrophique dans ses conséquences et, petit à petit, faire l’unanimité contre elle.

Le projet des libéraux flamands de défiscaliser le travail occasionnel à hauteur de 6 000 euros par an fait sans doute partie de cette catégorie. Comme l’expliquait la ministre des Affaires sociales Maggie De Block (Open VLD), qui défend le dossier au gouvernement

fédéral, ce pan de la loi de relance doit permettre aux travailleurs salariés, aux indépendants, aux pensionnés et aux demandeurs d'emploi sous certaines conditions, de disposer de revenus complémentaires issus de certaines activités (travail associatif, service de citoyen à citoyen, économie collaborative organisée par l'intermédiaire d'une plate-forme reconnue) allant jusqu'à 6 000 € par an (avec un plafond de 1 000 euros par mois, rabaisé depuis à 500 euros).

L'objectif de la mesure est multiple: clarté pour les personnes qui se trouvent dans une zone grise; simplification administrative; facilitation de l'exécution de petits travaux pour lesquels on ne trouve personne sur le marché régulier; encouragement à prendre certains engagements contre une rémunération limitée (qui ne sera plus taxée); possibilité pour les clubs et les associations de se professionnaliser; stimulation des personnes au chômage à franchir le cap de l'entrepreneuriat; chasse aux abus au niveau du volontariat, par définition non rémunéré mais qui donne souvent lieu à des défraitements qui sont une sorte d'indemnité déguisée.

#### Trop peu de garde-fous

Ces objectifs, les partenaires sociaux ne les balaient pas d'un revers de la main. Dans un avis du Conseil national du travail (CNT), ils ont admis que le gouvernement tentait "d'apporter une réponse à un certain nombre de questions ou besoins sociétaux spécifiques". Mais les syndicats et les employeurs estiment que l'approche "est beaucoup trop large et comporte trop peu de garde-fous" et qu'elle aura des "conséquences néfastes, telles qu'une concurrence déloyale et un glissement d'activités professionnelles et de l'emploi régulier vers des gains exonérés".

Et ces lundi et mardi, alors que le projet De Block, jugé discriminatoire par le Conseil d'Etat, était abordé en commission des Affaires sociales de la Chambre, les critiques ont continué à pleuvoir. Entendus par les députés, des responsables syndicaux, des représentants des employeurs, des indépendants ainsi que du secteur du

volontariat, ont (re)dit que ce texte ne pouvait être adopté en l'état.

La présidente du Syndicat neutre pour indépendants (SNI), qui n'est pas représenté au CNT mais qui redoute la concurrence déloyale que pourrait créer le dispositif à l'égard des indépendants, est allée jusqu'à menacer les partis de la majorité de représailles électorales. "Tous les partis politiques, quelle que soit leur couleur, qui aident nos petits indépendants

*seront mentionnés en majuscules dans notre magazine. Je mentionnerai aussi les petits partis qui laissent tomber nos petits indépendants", a-t-elle balancé.*

Dans l'opposition, qui ne veut pas non plus de ce projet, on a souri. Les représentants de la suédoise, mal pris, ont quant à eux promis de tenir compte des critiques. Le CD&V Stefaan Vercamer s'est même demandé si les organisations concernées avaient été consultées.

Seul l'Open VLD, en fin de compte, semblait convaincu que son projet pouvait être un succès.

Un projet qui, en outre, dérange la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a inscrit le point à l'agenda du comité de concertation de ce mercredi, et le parlement francophone bruxellois (Cocof), qui pourrait approuver une motion en conflit d'intérêts.

L.G.

**Le Syndicat  
neutre pour  
indépendants  
a menacé  
de représailles  
électorales  
les partis  
qui voteraient  
ce projet.**